

COMMUNIQUÉ POUR LES MÉDIAS

2 avril 2020

Coronavirus (COVID-19)

Des mesures pour protéger les résidents en EMS

Les résident-e-s en établissement médico-social (EMS) sont particulièrement vulnérables à une infection au COVID-19. Le Département de la santé, des affaires sociales et de la culture (DSSC), en collaboration avec l'Association valaisanne des EMS (AVALEMS), a pris plusieurs mesures pour renforcer le soutien médical aux équipes soignantes des EMS. L'objectif est d'optimiser les prises en charge et d'éviter des hospitalisations.

Au 1^{er} avril, 72 personnes résidant en EMS avaient été testées positives au coronavirus et 15 en étaient décédées. Le canton du Valais compte actuellement plus de 3'000 personnes vivant en EMS. Celles-ci sont particulièrement vulnérables face au COVID-19 en raison de leur âge avancé et souvent d'une ou plusieurs maladies chroniques. Afin de protéger leur santé, diverses mesures ont été prises ou sont en cours.

Le Service de la santé publique assurera un suivi quotidien de la situation dans les EMS du canton en collaboration avec leur association faîtière, l'AVALEMS. Un monitoring du nombre de résidents suspectés et confirmés de COVID-19 ainsi que du personnel en isolement permettra de prendre des mesures avant que la situation ne se péjore. Un soutien en personnel et en matériel ou l'expertise d'un infectiologue sont déjà et continueront à être apportés par le canton.

Le soutien médical fourni aux EMS est également renforcé. Les médecins-répondants peuvent s'adjoindre la collaboration d'un médecin référent pour les soutenir dans les tâches en lien avec la gestion de l'épidémie. Ces médecins doivent garantir, pour le personnel soignant des EMS, un soutien médical 24h/24 pour les situations urgentes. Grâce à la coordination avec les médecins traitants, les visites de ces derniers aux patients des EMS peuvent être réduites et le risque d'infection ainsi limité.

De plus, les médecins gériatres de l'Hôpital du Valais ont renforcé leurs disponibilités pour discuter des indications en lien avec les demandes d'hospitalisation ou pour toute question liée à une prise en charge gériatrique.

Dès le début de l'épidémie, les visites extérieures ont été interdites dans les EMS valaisans. Les contacts par téléphone ou appel vidéo ont été renforcés. Les personnes présentant des symptômes du coronavirus ou testées positives sont immédiatement isolées dans leur chambre afin d'éviter la propagation du virus au sein de l'établissement. Si l'architecture des lieux le permet, des zones séparées pour le confinement et les quarantaines ont été mises en place.

Par ailleurs, le personnel soignant travaillant en EMS suit strictement les consignes de l'Office fédéral de la santé publique en matière de protection (masque, surblouse, gants selon les situations). Le personnel de santé qui présente des symptômes doit arrêter son activité et s'auto-isoler. Du personnel de réserve et la protection civile ont déjà été déployés en renfort dans des EMS par le Service de la santé publique.

Personnes de contact

Esther Waeber-Kalbermatten, cheffe du DSSC, 079 248 07 80

Victor Fournier, chef du Service de la santé publique, 078 722 38 83

Arnaud Schaller, directeur de l'AVALEMS, 079 953 20 52